



COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 9 JUILLET 2021 A 10H00

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 42 du règlement intérieur*

L’an deux mille vingt-et-un, le 9 juillet à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 2 juillet 2021, s’est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l’Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard.

Absents ou excusés :

Madame BARILLON Brigitte, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur MORIN Christophe.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GUIMBRETIERE Hervé a donné pouvoir à Monsieur LAGALLE Philippe et Monsieur RUON Vincent a donné pouvoir à Monsieur POISSON Cédric.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	18	2	20

Madame la Présidente constatant le quorum, déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

L’ordre du jour est conforme à la convocation :

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 11 juin 2021
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités
- Echéances 2ème semestre 2021

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Plan de formation
- Adhésion au CNAS
- Elections professionnelles du Comité Technique
- Extension du bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emploi des agents de maîtrise
- Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics
- Mise en place de la M57

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Consultation du SDEC ENERGIE sur l'établissement de deux nouveaux zonages et la révision d'un troisième zonage

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

TRANSITION ENERGETIQUE

- Modalités de calcul du forfait d'exploitation des chaufferies bois
- Convention pour le financement du projet de réseau technique de distribution de chaleur bois à Quilly le Tesson
- Plan de financement pour la création d'une chaufferie bois énergie - Mairie de Cormolain
- Convention de partage des frais juridiques avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour le projet photovoltaïque de la ZAC de la Fossette
- Révision des droits de cession de l'exposition 2050

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2021
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2021
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2021
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) - 5èmes Tranches de travaux 2021
- Convention éclairage public pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans à Vignats
- Vente de certificats d'économies d'énergies du SDEC ENERGIE

Le Bureau Syndical prend acte des communications de la Présidente et approuve, sans observation, le procès-verbal de la séance du 11 juin dernier.

2021-05/BS/DB-01

Fourniture de panneaux à messages variables posés sur des mâts indépendants 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre à l'entreprise CHARVET INDUSTRIES pour un montant sur la base du DQE de 50 732,76 € HT ;*
- *DECIDE d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre à l'entreprise CHARVET INDUSTRIES pour un montant sur la base du DQE de 47 465,08 € HT ;*
- *DECIDE d'attribuer le lot 3 de l'accord-cadre à l'entreprise CHARVET INDUSTRIES pour un montant sur la base du DQE de 68 046,00 € HT ;*
- *DECIDE d'attribuer le lot 4 de l'accord-cadre à l'entreprise CHARVET INDUSTRIES pour un montant sur la base du DQE de 59 771,52 € HT ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.*

2021-05/BS/DB-02

Transferts de compétences : Gaz (Coquainvilliers), Energies Renouvelables (Extension - Ouilly-le-Tesson)

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, maire d'Ouilly-le-Tesson, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTÉ le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Coquainvilliers ;*
- *ACCEPTÉ l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune d'Ouilly-le-Tesson, portant sur la mise en place d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau technique de distribution alimentant l'école et ses logements ainsi que la salle polyvalente de la commune ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-03

Adhésion au CNAS

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de renouveler l'adhésion du SDEC ÉNERGIE au CNAS à compter du 1er janvier 2021 et d'acter son renouvellement annuel par tacite reconduction, sous réserve de l'évolution raisonnable du montant des cotisations, et ce jusqu'en 2026,*
- *DECIDE de verser annuellement au CNAS une cotisation forfaitaire calculée selon le nombre de bénéficiaires actifs au 1er janvier de l'année considérée et ce à compter du 1er janvier 2022,*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 6458 du budget principal,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision à signer la convention d'adhésion ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-04

Extension du bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emploi des agents de maîtrise

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'intégrer, à compter du 1er juillet 2021, au dispositif du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) les agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et les agents contractuels de droit public relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise de la filière technique dans les conditions ci-dessus exposée ;*
- *DECIDE d'instaurer, pour ce cadre d'emploi dans ces mêmes conditions, et ce à compter du 1er juillet 2021 :*
 - o *L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans les conditions indiquées ci-dessus ;*
 - o *Le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus ;*
- *DECIDE de prévoir et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget principal primitif au chapitre 012 ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à fixer, par arrêté individuel, le montant de l'IFSE et le montant du CIA pour chaque agent concerné ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à procéder à toutes les formalités afférentes et à signer tous les actes et documents se rapportant à ces décisions.*

2021-05/BS/DB-05

Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter le document « Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics », annexé à la présente délibération ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-06

Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 7 projets proposés, d'un montant de 132 459,48 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif - PCT incluse, s'élevant à 80 694.79 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-07

Aides aux extensions pour sites privés

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour 9 projets proposés, d'un montant total de 91 321,75 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif - PCT incluse, s'élevant à 59 814,02 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-08

Soutiens financiers à la rénovation énergétique - INHARI - Caumont-sur-Aure et May-sur-Orne

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 350 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Caumont-sur-Aure et une aide de 2 670 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de May-sur-Orne.*
- *DIT que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-09

Soutiens financiers à la rénovation énergétique - SOLIHA - Genneville et Hérouville-Saint-Clair

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Genneville et une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair.*
- *DIT que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-10

Modalité du forfait d'exploitation des chaufferies bois

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE la mise en place d'une contribution des collectivités aux charges d'exploitation avec d'une part, une partie variable correspondante à une répercussion au réel des dépenses réalisées pour les opérations courantes d'exploitation et de maintenance préventive et d'autre part, une partie fixe correspondante aux frais de gestion du syndicat ;*
- *APPROUVE les modalités de calcul et l'application des frais de gestion du SDEC ENERGIE ;*
- *APPROUVE les modalités de mise en œuvre de la maintenance curative ;*
- *DIT que la recette sera imputée à l'article 747485 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-11

Convention pour le financement du projet de chaufferie bois et réseau technique à Ouilly le Tesson

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, maire d'Ouilly-le-Tesson, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACTE la signature d'une convention entre les Préfectures de Normandie, du Calvados, la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ENERGIE pour permettre au syndicat de percevoir les subventions DSIL et DETR auxquelles le projet est éligible ;*
- *VALIDE le plan de financement prévisionnel et les modalités de financements proposés ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-12

Convention de partage des frais juridiques avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour le projet de la ZAC de la Fossette

A noter que Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président de la Communauté de communes Cœur de nacre, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE la signature d'une convention avec la communauté de communes Cœur de Nacre pour le partage des frais d'études et d'analyse juridique liés au montage du projet photovoltaïque sur la future ZAC Cœur de Nacre ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 6226 du budget principal du SDEC ENERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-13

Plan de financement pour la création d'une chaufferie bois énergie - Mairie de Cormolain

A noter que Monsieur Cédric POISSON, maire de Cormolain, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACTE le plan de financement du projet de création d'un réseau technique de distribution de chaleur bois granulés pour la mairie de la commune de Cormolain, tel que présenté ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-14

Droits de cession pour la reproduction de l'exposition fixe 2050 (pour le syndicat de la Haute Vienne)

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACTE la mise à disposition de la conception scénographique de l'exposition 2050 au profit du syndicat d'énergies de la Haute Vienne en contrepartie d'une indemnité de 5 000€ ;*
- *DIT que la recette sera inscrite au chapitre 75 du budget principal du SDEC ENERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-15

Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la sixième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (19 projets, pour un montant de 442 989 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-16

Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (9 projets, pour un montant de 499 559 € HT) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-05/BS/DB-17

Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la quatrième tranche de travaux pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (8 projets, pour un montant de 360 730 € HT) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-05/BS/DB-18

Conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés aux projets d'effacement coordonné des réseaux des communes de VIRE NORMANDIE (VIRE) et PONT L'EVEQUE

A noter que Monsieur Gilles MALOISEL, maire-adjoint de Vire Normandie, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ENERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux de Vire Normandie et de Pont-l'Evêque décrites ;
- ADOPTE les conventions correspondantes ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage 2021 du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de ces décisions et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-05/BS/DB-19

Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales pour les communes de Asnelles - Boulon - St-Germain-le-Vasson et St-Sylvain

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les quatre conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 148 306,09 € ;
- DIT que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-05/BS/DB-20

Programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public - 5ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement, d'aménagement et d'efficacité énergétique éclairage public proposée (8 projets pour un montant de 1 040 829 €) ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2317 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-21

CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC POUR LE RENOUELEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS A VIGNATS

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE la mise en œuvre du diagnostic des installations d'éclairage public proposées pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans de la commune de Vignats ;*
- *APPROUVE la signature de la convention correspondante jointe en annexe ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

2021-05/BS/DB-22

Vente de certificats d'économies d'énergies du SDEC ENERGIE

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'attribuer la vente des 17 452 708 KWh cumac du SDEC ENERGIE au titre de l'année 2021 à la société ACT COMMODITIES pour le prix de 7,357 € du MWH qui apportera une recette de 128 400 € ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les pièces, actes et documents s'y rapportant.*

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance à 12h10.



La Présidente

Catherine GOURNEY-LECONTE

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.